

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00399

**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL METROPOLITAIN - APPEL A PROJETS
SOLIDARITE ALIMENTAIRE : VALIDATION DES PROJETS RETENUS AU TITRE
DE LA DEUXIEME SESSION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70
Nombre de présents : 46
Nombre de pouvoirs : 14
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230039910

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL METROPOLITAIN - APPEL A PROJETS SOLIDARITE ALIMENTAIRE : VALIDATION DES PROJETS RETENUS AU TITRE DE LA DEUXIEME SESSION

Le Bureau métropolitain en date du 06 octobre 2022 a validé le lancement d'un appel à projets permettant de favoriser l'accès des publics précaires à une alimentation saine, durable, locale et choisie, pour la période 2022-2026.

Cet appel à projets s'intègre dans le volet du Plan de relance métropolitain dédié à des « mesures sociales, pour faire émerger un bien-être social ». Il répond également aux objectifs fixés par la Métropole tant au titre :

- de son Plan Pauvreté, pour la prévention et la lutte contre la précarité et l'exclusion au sens large ;
- qu'à celui de son Projet Alimentaire Territorial, pour la réduction des inégalités sociales et spatiales d'accès à une alimentation de qualité.

L'appel à projets, qui s'adresse aux différents acteurs du territoire (associations, CCAS, structures de l'économie sociale et solidaire, groupements de producteurs...), vise à encourager le développement de projets répondant aux axes suivants :

- **accessibilité alimentaire** : amélioration de l'accès des publics vulnérables/isolés à des produits sains, durables et locaux ;
- **introduction de produits locaux et/ou bio** : amélioration du contenu des colis et repas proposés dans le cadre de l'aide alimentaire, ou des denrées en vente dans les épiceries sociales et solidaires notamment, en introduisant une part significative de produits locaux et/ou bio ;
- **sensibilisation des publics** à une alimentation saine et évolution des pratiques alimentaires au regard des recommandations nutritionnelles.

Lancée le 1^{er} février 2023, la deuxième session de candidature s'est clôturée le 28 avril 2023.

La commission d'attribution s'est réunie le 24 mai 2023 en présence de Madame Siham Labich, Vice-Présidente chargée de la Cohésion Sociale, de la Politique de la Ville, du Handicap, de la Lutte contre les discriminations et de l'Economie circulaire, et de Monsieur David Fara, Vice-Président chargé de l'Agriculture et de la transition agricole et alimentaire.

Il est proposé d'attribuer un financement aux douze porteurs de projets, listés ci-après :

- AMAP Auvergne Rhône-Alpes ;
- Amicale laïque du Crêt-de-Roch ;
- Amicale laïque de Tardy ;
- Amis de l'Accueil Saint-Martin ;
- Centre social de la Vivaraize, en collaboration avec les centres sociaux de Beaulieu, la Rivière et Valbenoite ;
- Coopsol 42 ;
- Crous de Lyon ;
- Ferme en Chantier ;
- Jardin de Valériane ;
- Maison de quartier du Crêt-de-Roch ;
- Maison de quartier du Soleil ;
- Restos du Cœur.

Le détail des projets (objet, dépenses envisagées, territoire d'intervention, montants sollicités et subvention accordée) est présenté dans un tableau en annexe.

Le montant total des subventions accordées s'élève à :

- 166 855 € en investissement ;
- 40 712 € en fonctionnement.

Des conventions seront établies entre Saint-Etienne Métropole et chaque porteur de projet, qui préciseront les montants alloués par projet, ainsi que les modalités de financement.

Dans le cas où le coût réel des projets menés serait inférieur au montant prévisionnel indiqué dans la convention, le montant de la participation de Saint-Etienne Métropole serait recalculé au prorata de la dépense totale réellement engagée et justifiée du projet par le bénéficiaire.

Par ailleurs, il est précisé que le calendrier prévisionnel de la troisième session de cet appel à projets sera le suivant :

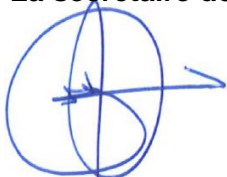
- 6 novembre 2023 au 23 février 2024 : dépôt des candidatures ;
- 16 mai 2024 : validation par le Bureau de Saint-Etienne Métropole des dossiers retenus.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve, au titre de la deuxième session de l'appel à projets, l'attribution des subventions récapitulées dans le tableau en annexe, pour un montant total maximum de 166 855 € en investissement et de 40 712 € en fonctionnement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets fonctionnement de la politique de la ville et du développement local chapitre 65, et au budget investissement du développement local chapitre 20, destination ACSOS, de l'exercice 2023.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente**

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD